



SNES Wallis-et-Futuna  
BP 605 Mata 'Utu  
98 600 Wallis  
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>  
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



## Compte-rendu du CTS du jeudi 4 septembre 2014

### **Sont présents :**

#### **Membres du CTS, représentants du vice-rectorat**

M<sup>me</sup> Annick Baillou, vice-rectrice  
M. David Peil, secrétaire général  
M<sup>me</sup> Laurence Lannaud, chef des ressources humaines

### **Assistés de**

M. Bertrand Roudaire, directeur du second degré  
M<sup>me</sup> Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours

### **Membres du CTS, représentants des personnels**

M. Régis Million-Rousseau (FSU), suppléant  
M. Jean-Pierre Policard (FSU), titulaire  
M. Serge Reynouard (Pluriel), titulaire  
M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire  
M. Marc Soulé (FSU), titulaire  
M<sup>me</sup> Marie-Paule Vaisala (Pluriel), titulaire

### **Experts désignés par l'administration**

M. Serge Ciprès, principal du collège de Lano  
M. Alain Hoedt, proviseur adjoint du lycée d'État  
M<sup>me</sup> Nathalie Korczek, principale du collège de Te'esi  
M. Jean-Pierre Robin, principal du collège de Lavegahau  
M<sup>me</sup> Jean-Claude Bugnet, Greta  
M<sup>me</sup> Patricia Herlange, infirmière conseil technique  
M<sup>me</sup> Sabine Liaunet, COP

*Début de la réunion à 14h10.*

En préambule, la vice-rectrice annonce qu'elle est surprise du nombre d'experts parmi les personnels de direction. Elle propose la principale de Te'esi et le proviseur adjoint du lycée pour les futurs CTS afin de respecter la parité homme/femme.

Les nouveaux membres du CTS sont installés.

### **I) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CTS PRÉCÉDENT**

À la remarque du vice-recteur Zier concernant une prétendue absence de signature de convention entre le ministère de l'Agriculture et celui de l'Éducation nationale, le SNES-FSU présente à l'assemblée une convention tripartite signée entre le préfet Jeanjean, le vice-recteur Eynaudi et le directeur des services de l'État de l'Agriculture Teyssier, datée du 14 février 2011. La vice-rectrice note cette information.

Le procès verbal du CTS du 7 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Les élus SNES-FSU font ensuite la déclaration liminaire suivante.

Madame la Vice-rectrice, mesdames, messieurs,

En 2013, le premier CTS de l'année eut lieu le 19 février, soit quelques jours après la rentrée. Nous regrettons qu'en 2014 il ait fallu attendre la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire, soit sept mois, pour que cette instance soit convoquée pour la première fois. Cette absence de dialogue institutionnel, pourtant prévu par la loi, donne un bien mauvais signal sur l'état de l'organisation et du fonctionnement des administrations, des établissements ou des services à Wallis-et-Futuna pour lesquels est consulté le CTS.

De manière générale, les élus SNES-FSU et l'ensemble des personnels craignent que l'absence effective de vice-recteur à Wallis-et-Futuna pendant les deux tiers de l'année scolaire n'ait entraîné des troubles ou entraves dans les fonctions ou services du vice-rectorat (problème de délégation de signature, avis sur les renouvellements de séjour par exemple).

En conséquence, nous souhaiterions que, pour les prochaines années, le premier CTS soit convoqué dans les premières semaines de l'année scolaire.

Nous vous remercions de votre attention et de vos réponses précises.

## **II) RÉSULTATS AUX EXAMENS SESSION 2013**

Le directeur du secondaire dresse un rapide bilan en notant la baisse au DNB (84 % en 2012, 74 % en 2013) et la baisse des résultats du bac (75 % en 2012, 51 % en 2013 pour le bac techno ; 93 % en 2012, 78 % en 2013 pour le bac général). Pour la baisse en bac techno, la COP avance l'explication de la ST2S (première cohorte et difficulté d'orientation des élèves venus de BEP pour certains).

L'expert du lycée n'est pas interrogé pour lui demander son avis sur le sujet.

## **III) BILAN DE L'ORIENTATION 2013**

La COP dresse un rapide bilan, et constate, comme chaque année, une surdemande des bacs pros du lycée d'État. Le nouveau bac pro SAPAT a su trouver ses candidats. La vice-rectrice s'interroge sur le travail d'orientation. La COP précise que les PP de troisième, seconde et enseignants documentalistes ont eu un stage de formation.

Un salon de la jeunesse et de l'étudiant est en cours de préparation pour la mi-octobre mais se pose le cruel problème d'absence de salle suffisamment vaste pour accueillir le public. Le SNES propose la salle de l'école de Mala'etoli. Cette proposition sera étudiée.

## **IV) BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014 : matériel et personnels**

La SRH rappelle que 12 personnels administratifs ont réussi leur concours. Le représentant du Greta rappelle que 40 personnes avaient été formées en mars.

Le directeur du secondaire rappelle quelques chiffres : 44 départs définitifs en décembre 2013, 40 arrivées en février 2014 (- 4 postes), il y a donc actuellement 171 titulaires sur le territoire.

40 départs en décembre 2014, 31 arrivées en février 2015 (- 9 postes).

Les 9 postes supprimés sont :

1 anglais (Lano)

1 arts plastiques (Te'esi)

2 EPS (Te'esi, Mala'e)

1 SVT (Lano)

1 lettres modernes (Fiua)

1 biotechnologie (Sisia, section fermée)

1 installation sanitaire (Fiua, section fermée)

1 génie électrique (Fiua, section fermée)

Le SNES demande quelles seront les règles appliquées pour départager les collègues en cas de carte scolaire. La vice-rectrice semble surprise d'apprendre qu'une dizaine de collègues sera concernée (notre évaluation est confirmée par le directeur du secondaire) et ne souhaite pas établir *a priori* de critères, déléguant le problème à l'autonomie de l'établissement, ce qui laisse craindre injustices et règlements de compte. Le principal de Lano insiste en disant qu'il essaiera de régler ce problème en interne, à l'amiable et par la discussion, entre les personnes concernées.

## V) JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Tout le monde se félicite de cette réussite. Le SNES propose que les correspondants disciplinaires soient aussi présents lors de ces journées. De nombreux témoignages dénoncent le discours peu amène du préfet qui avait déclaré qu'il n'avait pas les moyens de protéger les enseignants en cas de conflit avec des personnes locales.

La vice-rectrice rappelle qu'elle souhaite qu'un vade-mecum soit rédigé et disponible sur le site du vice-rectorat.

Le SNES rappelle qu'un tel document, disponible pour tous et très complet, se trouve sur son site.

## VI) CALENDRIER SCOLAIRE 2015

Il suit celui de NC et, à une journée près, est le même que celui de cette année.

Le SNES soulève le problème des départs définitifs et demande comment sont départagés les candidats sur le premier vol et éviter le favoritisme des bons clients de l'agence de voyages. Le vice-rectorat répond qu'il n'est pas du tout de son ressort de s'occuper de l'attribution des sièges mais de celui de l'agence de voyages. Pour les problèmes personnels (des collègues n'ont pas encore été affectés sur un vol), il faut se faire connaître au vice-rectorat.

## VII) ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La DRH nous apprend que l'objectif du ministère est d'atteindre les 50 % de participation. Le SNES fait remarquer que cet objectif est sans doute supérieur aux 43,1 % obtenus en 2011 pour l'élection aux CAPN mais bien inférieur aux 64,1 % pour les élections aux CAPN de 2008 (par voie papier traditionnelle).

La qualité d'électeur est appréciée au 27 novembre.

Un premier courrier explicatif sur les modalités du vote sera joint à la feuille de paie d'août ; d'autres suivront sur les feuilles de paie suivantes.

Une réunion pour les chefs d'établissement **se tiendra le vendredi 12 septembre** à 11h00, à 14h30 pour les **organisations syndicales**.

Le SNES a aussi demandé que des réunions publiques soient organisées par le vice-rectorat, notamment aussi à Futuna, ce qui ne semble pas acquis. Nous devons insister pour que les collègues soient informés le plus largement possible.

## VIII) COMITÉ LOCAL FORMATION PROFESSIONNELLE (CLFP)

La vice-rectrice annonce que ce comité ne doit pas se restreindre à la formation professionnelle mais s'intéresser à la formation de manière générale. On déplore l'absence de représentants de parents, d'enseignants et des socio-professionnels dans cet organisme installé le 19 mars.

## IX) CORRESPONDANTS PÉDAGOGIQUES

Le directeur du secondaire nous apprend que le correspondant pédagogique de sciences et celui d'éco-gestion ont été renouvelés (suite au départ des précédents).

Tout le monde se félicite du travail des correspondants, qui animent la réflexion pédagogique disciplinaire et servent de relais avec les corps d'inspection.

Pour élaborer les priorités d'inspection, la vice-rectrice nous apprend qu'une liste exhaustive des enseignants sera élaborée pour l'année prochaine, qui rappellera la dernière date d'inspection de chacun afin d'attirer l'attention des inspecteurs pour leur programme d'inspections de 2015.

Inspections planifiées pour le troisième trimestre 2014 : anglais, économie-gestion, hôtellerie-restauration, SVT.

## X) PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

En relation avec le point précédent, tout le monde se félicite de ce PAF, qui était inexistant avant 2013.

Des conseils pédagogiques en fin d'année font remonter les besoins pour élaborer le PAF, qui devra en 2015 être prêt à la rentrée (« c'est l'objectif », affirme le directeur du second degré). Une meilleure communication devra être faite car encore trop de peu de personnes connaissent l'existence de ce PAF. Une version papier de l'ensemble des fiches de stages sera à la disposition des professeurs dans les établissements à la rentrée.

## XI) QUESTIONS DIVERSES SNES-FSU

### 1 / LES ÉLÈVES

**1a)** Le logiciel de suivi des cohortes d'élèves est-il en place au vice-rectorat ? Connaît-on le devenir des élèves qui ont terminé leurs études à Wallis-et-Futuna en 2013 ?

**Réponse du secrétaire général.** *Pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'utiliser les logiciels nationaux sans être hébergés par une autre académie. La solution technique est de travailler sur les miroirs des bases de données.*

En conclusion, cette année encore, le vice-rectorat est dans l'impossibilité de suivre les cohortes. Le SAIO peut connaître, de manière anonyme, les orientations ; avec le STOV, on peut aussi connaître le devenir de certains boursiers, mais tout cela se fait au cas par cas, est un travail long et fastidieux, sans rapport avec le suivi systématique que permettrait un logiciel national.

**1b)** Le dépistage et le suivi, sur le territoire, des élèves *dys*-rencontrant des problèmes de langage a-t-il commencé ?

**Réponse de l'infirmière technique conseil.** *Dans le premier degré, l'infirmier et le médecin scolaire peuvent apporter leur aide aux enseignants pour un enseignement différencié. Dans le second degré, le territoire manque cruellement de deux spécialistes en ce domaine : un pédopsychiatre et un orthophoniste.*

*La vice-rectrice affirme qu'elle va continuer à travailler sur ce sujet, en relation avec l'instituteur ASH.*

**Le SNES** ne comprend pas pourquoi il semble si difficile de trouver une solution et de recruter un enseignant spécialisé dans ce domaine.

## **2 / LES PERSONNELS**

**2a)** Les élections professionnelles d'octobre 2011 ont attribué 3 sièges à la FSU et 2 sièges à Pluriel. FO ne s'est pas présenté, ne possède donc aucun élu en son nom et n'a pas à siéger dans une quelconque commission. Quels critères ont présidé au choix des représentants des personnels pour siéger au groupe de travail sur la mutation interne des résidents ? Pourquoi la FSU, majoritaire aux élections professionnelles, devient-elle minoritaire à ce groupe de travail ?

**Réponse de la vice-rectrice.** *Elle ne partage pas du tout notre affirmation que les organisations non élues n'ont pas à siéger et elle précise que ce groupe de travail ne décide rien du tout.*

**Le SNES** réaffirme que seules les organisations syndicales élues doivent participer aux groupes de travail qui étudient la carrière des collègues. Par ailleurs, le SNES ne comprend toujours pas pourquoi le poste de chef des travaux a été proposé à un résident par ce GT alors que ce poste est ouvert au mouvement national.

**2b)** Un rattrapage de points d'inspection pour les enseignants qui n'ont pas été inspectés depuis plus de cinq ans (notamment les résidents) sera-t-il fait par les services du vice-rectorat, comme évoqué au dernier CTS de 2013, afin qu'ils ne soient pas pénalisés aux CAPN ?

**Réponse de la vice-rectrice.** *Elle est en attente de réponse complète du ministère, qui malgré les nombreuses relances, n'a fourni jusqu'à présent que des réponses partielles.*

**2c)** Les services du vice-rectorat envisagent-ils que les **représentants syndicaux élus** fasse partie de la commission de recrutement des contractuels ? Des critères et barèmes clairs et objectifs seront-ils enfin mis en place ?

**Réponse de la DRH.** *Oui, la commission aura lieu en décembre.*

**2d)** Le poste de CPE (à mi-temps à Te'esi et à Mala'e) a-t-il paru au mouvement pour la prochaine rentrée ?

**Réponse de la vice-rectrice.** *Elle nous apprend que le poste n'a jamais été donné par le ministère et qu'il est très peu vraisemblable qu'il le soit jamais. Les postes de CPE sont en effet très rares.*

**2e)** Quels critères et quel barème ont présidé au recrutement d'un surveillant remplaçant au collège de Te'esi ?

**La DRH** nous rappelle que c'est bien le candidat 2 qui a été choisi en lieu et place du candidat 1, mais sans donner d'explication satisfaisante. Est-ce parce qu'il s'agissait du fils du surveillant remplacé ? **La principale** nous apprend que la candidate 1 malheureuse a désormais pris ses fonctions et montre toutes les qualités professionnelles requises.

**2f)** Le poste de chef des travaux du lycée d'État a-t-il paru au mouvement ? Pour quelles raisons un remplaçant du titulaire actuel, partant cette année, a-t-il été choisi par un groupe de travail puisque ce poste doit normalement apparaître au mouvement national ? Quels critères et quel barème ont présidé au choix de ce nouveau chef des travaux du lycée d'État ?

**La vice-rectrice** rappelle que ce groupe de travail donne un avis et ne rend pas de décision.

**2g)** Les élus SNES-FSU ont régulièrement demandé qu'une liste des matières, si ce n'est des postes, soit consultable sur le site du vice-rectorat au moment des candidatures pour le mouvement (du 22 mai au 4 juin cette année). Cette liste permettrait d'éviter l'encombrement des services administratifs par d'inutiles dossiers (matières inexistantes à W&F ou qui ne recrutent pas au prochain mouvement) et d'inciter les collègues à faire acte de candidature pour les matières qui recrutent. Il n'est pas concevable que le vice-rectorat soit dans l'impossibilité, en mai, de dresser cette liste, même approximative, même avec toutes les précautions d'usage. Il est en effet facile de prévoir les fins de séjour (connues depuis mars), d'évaluer approximativement les effectifs des élèves et les besoins en personnels. Par ailleurs, cette liste existe probablement puisqu'un groupe de travail devait étudier les mutations intra des bénéficiaires des IMM qui en avaient fait la demande. Pourquoi cette liste des matières ou des postes susceptibles de recruter, sur chacune des deux îles, ne peut-elle pas être publiée ?

**Le directeur du secondaire et le principal de Lano** affirment qu'il est techniquement impossible de publier une telle liste pour le mouvement car les discussions sur la carte scolaire dans les établissements se tiennent jusqu'à la mi-juillet. Publier une liste indicative en mai ne serait donc, selon eux, d'aucune utilité et même contre-productive.

**2h)** En 2012, le vice-recteur avait organisé un groupe de travail pour étudier les requêtes des notes administratives. Ce groupe de travail sera-t-il reconduit cette année ?

**La DRH** nous apprend que le ministère souhaite obtenir les notations administratives pour la fin septembre. Le groupe de travail demandé par le SNES aura lieu le 19 septembre, à 11h00.

**2i)** Peut-on connaître les structures scolaires pour 2015 (postes ouverts ou supprimés, classes fermées) ? De manière plus générale, quelle politique en matière d'accueil scolaire (classes fermées ? divisions fermées ? établissements fermés ?) le vice-rectorat compte-t-il adopter pour les prochaines années, au moins durant le projet éducatif 2013-2017 ? Quels seront les critères utilisés pour la carte scolaire, c'est-à-dire la répartition des services des professeurs en cas de fermetures de classes ?

**La vice-rectrice** annonce que la carte scolaire 2015 sera rapidement sur le site, en fonction des « délais techniques » selon le directeur du secondaire. Il n'est pas, pour l'instant, question de fermeture d'établissement. Pour les cartes scolaires, ce sera à régler en interne, au cas par cas avec les personnels de direction.

**2j)** Les collègues arrivés en 2013 n'ont reçu leur avis de renouvellement, daté du 14 octobre à Paris, qu'à la rentrée de février 2014, soit trois mois après la fermeture du mouvement inter. Ces avis rendus généralement en octobre à Paris mais connus très tardivement à Wallis et Futuna placent les collègues dans une situation très inconfortable et source d'inquiétude, qui a été maintes fois dénoncée par les élus SNES (en FPMN à Paris comme en CTS à Wallis). Pourquoi le vice-rectorat, année après année, conserve-t-il aussi longtemps ces avis de renouvellement ? Est-ce un moyen d'intimidation ?

**La vice-rectrice** fait part de son mécontentement concernant la dernière question et affirme que chacun doit se charger de rassurer les collègues et non de leur faire peur. Le SNES répond que s'il pose la question, c'est que la question se pose. Les collègues s'interrogent sur de tels retards dans la communication des avis. **La DRH** jure qu'il ne s'agit en aucun cas d'une mesure d'intimidation et que les avis sont transmis dès que possible.

**2k)** Nous avons proposé au dernier CTS de 2013 qu'un barème (famille/célibataire ; retour dans l'académie/changement d'académie) soit mis en place pour prioriser les départs définitifs sur chaque vol afin d'éviter des arrangements entre l'agence de voyage qui organise ces retours et ses bons clients, aux dépens des autres partants. Cette année, de nouveau, de nombreux collègues demandent à partir sur le premier vol qui sera très vite complet. Comment seront choisis les collègues partant sur ce vol ? De manière plus générale, tous les collègues partiront-ils sur le vol qu'ils ont choisi ? Si non, comment seront-ils départagés ?

**La vice-rectrice** a répondu en VI.

**2l)** Le SNES dénonce la contradiction entre l'impossibilité pour les personnels partants de faire des arrêts au retour s'ils le souhaitent alors qu'ils se voient imposés de payer des frais de nuitées indépendantes de leur volonté : « Tous les autres frais occasionnés par le voyage, nuitées engagées à l'occasion de transits notamment, même si ceux-ci sont rendus obligatoires du fait des liaisons aériennes, à l'intérieur du territoire (cas des agents en résidence à Futuna transitant par Wallis) ou à l'extérieur (nuitées à Nouméa notamment), ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement spécifique. » Le vice-rectorat ne peut-il prendre en charge ces frais de nuitée, qui créent des injustices entre les partants, ou organiser les départs pour que tous les partants aient des vols sans arrêts nécessitant des nuitées ?

**La DRH** rappelle que l'IFCR a pour fonction de subvenir à ces dépenses.

### 3 / LES SERVICES

**3a)** Les calendriers scolaires métropolitains des trois prochaines années sont parus en janvier 2014. Quand connaissons-nous ceux de Wallis-et-Futuna (autre que celui de 2015) ?

**La vice-rectrice** répond que l'élaboration des calendriers est le fruit de longues discussions. À W&F, nous suivons celui de NC, qui n'est pas encore connu.

**3b)** Le baccalauréat s'est déroulé, en 2013, dans des conditions inacceptables au lycée d'État (voir notre courrier du 27 mars 2014). Les services du vice-rectorat interviendront-ils cette année pour faire en sorte que les épreuves de baccalauréat de 2014 se déroulent conformément aux textes réglementaires (notamment pour l'écrit) ?

Par ailleurs, les jurés d'examen peuvent-ils être convoqués suffisamment tôt pour préparer les épreuves (notamment en français) ? être convoqués par le vice-rectorat et non pas choisis par la direction du lycée ? Enfin, encore une fois, est-il possible que les partants ne soient pas convoqués pour les examens ?

**La vice-rectrice** répond que le courrier du SNES du 27 mars sera transmis à la nouvelle proviseure mais que le vice-rectorat n'intervient pas a priori pour faire respecter les textes (« On espère qu'ils seront suivis »), ce qui est du ressort du chef de centre. Elle ne comprend pas pourquoi les partants devraient être dispensés d'épreuve. Pour la convocation des examinateurs, nous sommes dans les temps, la remontée doit se faire avant le 8 septembre. **Le proviseur adjoint** rappelle que, pour l'oral du bac, les examinateurs sont prévenus un mois avant l'épreuve. Les partants définitifs peuvent être convoqués pour le baccalauréat car toutes les épreuves seront terminées avant la date du premier vol proposé aux professeurs quittant définitivement le territoire.

**3c)** Les personnels ayant participé au plan de formation 2013 ont-ils bien tous été payés ? Un formateur PSC1, à Futuna, attend toujours le versement de ses 18 HSE.

*La DRH nous apprend que ce problème est réglé. La vice-rectrice fait remarquer qu'il s'agit d'une question privée qui n'a pas sa place en CTS.*

**3d)** Des contractuels ont signé un contrat à temps plein pour toute l'année. Pourquoi ce contrat, pour la plupart des contractuels, se termine-t-il la veille des grandes vacances et non pas, comme cela se pratique dans les autres académies, la veille de la rentrée suivante ? Nous demandons que des avenants soient ajoutés pour que ces contrats s'achèvent la veille de la rentrée scolaire 2015 afin que tous les personnels qui ont droit à ces congés puissent en bénéficier. Nous demandons en outre que les prochains contrats soient toujours rédigés dans ce sens.

Enfin, pourquoi certains contractuels peuvent-ils bénéficier d'un contrat qui s'achève la veille de la rentrée suivante tandis que leurs collègues (la majorité) sont privés de ce droit ? Encore une fois, quels sont les critères utilisés ?

*La DRH répond qu'elle s'est renseignée en NC et qu'ils appliqueront la circulaire n° 91-035 du 18 février 1991.*

#### **4 / LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

**La DRH, qui revient de formation à ce sujet en NC, nous répond.**

**4a)** Quels personnels composeront le corps électoral ? Dans quelle académie voteront les enseignants partants ?

*Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels mais pas les agents relevant du statut local. Les partants voteront dans leur nouvelle académie d'affectation.*

**4b)** Le 4 décembre sera le jour du vote sur le lieu de travail dans toute la Fonction publique. Les chefs d'établissements auront donc l'obligation de mettre à disposition dans les établissements des postes informatiques, protégés par un isolement. Toutefois, dans les COM, le vote sur le lieu de travail sera organisé sur une période plus importante (les 27 et 28 novembre puis du 1<sup>er</sup> au 4 décembre en Polynésie française, du 1<sup>er</sup> au 4 décembre en NC, les 2 et 4 décembre à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les 3 et 4 décembre à Mayotte). Quelles seront les dates de vote dans les établissements à Wallis-et-Futuna ?

*Du 1<sup>er</sup> au 4 décembre à W&F, comme en NC et en Pf.*

**4c)** Sur la DIC (déclaration individuelle de candidature), comment renseigner les rubriques « ville » et « département » ?

*Réponse lors de la réunion du 12 septembre.*

**4d)** La messagerie professionnelle utilisée pour ces élections sera-t-elle celle d'I-prof, celle du vice-rectorat de W&F (en *education.wf*) ou une autre créée à cet effet ? Dans tous les cas, pour éviter les problèmes de 2011, le vice-rectorat devra amplement informer les collègues.

*La messagerie professionnelle utilisée pour ces élections sera celle en *education.wf*, dont il faudra systématiser l'emploi d'ici là.*

**4e)** Quelles mesures le vice-rectorat prendra-t-il pour éviter les problèmes rencontrés en 2011 (voir document joint [Bilan des élections pro 2011](#)), notamment afin que la bande passante d'accès à Internet soit suffisamment dégagée pour qu'il n'y ait pas d'encombrement ?

*Réponse lors de la réunion du 12 septembre, avec l'informaticien du vice-rectorat.*

**4f)** Les candidatures doivent être déposées le 16 octobre 2014. Le vice-rectorat compte-t-il organiser une réunion d'information auprès des organisations syndicales dans les meilleurs délais ?

*Réponse lors de la réunion du 12 septembre.*

#### **XII) QUELQUES QUESTIONS DIVERSES DE PLURIEL**

**1)** Quand commence le congé administratif : le premier jour des vacances ou au jour du départ ?

**2)** Comment se termine l'indexation des personnels partant : le premier jour des vacances ou le jour du départ ?

*Le congé administratif commence le premier jour mais la désindexation le jour du départ. Pluriel fait remarquer que cette disposition est illégale et que la désindexation doit commencer avec le congé administratif.*

**3)** Comment se fait-il que les redoublants aient été inscrits en candidats libres pour le baccalauréat 2014 sans qu'ils soient au courant ?

*La vice-rectrice s'étonne puisque les candidats doivent remplir des documents. C'est aux établissements à veiller que les élèves soient bien conscients des choix qu'ils font.*

**4)** Serait-il possible de faire cesser « les insultes, agressions, manques de respect et humiliations » que subissent des personnels enseignants de la part d'un personnel administratif du lycée ?

5) Pourrait-on connaître les budgets attribués aux projets culturels et artistiques, aux voyages linguistiques, aux actions pédagogiques extérieures aux établissements (comme pour la santé) ?

6) Le budget du lycée est-il déficitaire ?

7) Pourrait-on avoir connaissance du compte-rendu du dernier CA du lycée (qui s'est tenu en l'absence des personnels enseignants) ?

*La vice-rectrice répond que ces questions abordent des cas particuliers internes au lycée qui n'ont pas à être évoqués en CTS. Les budgets des établissements n'ont pas à être publiés ni débattus en-dehors des CA des établissements.*

***Lever de la séance à 17h30.***